

man m'a dit : « Maintenant, tu vas aller avec elle, je ne peux plus te garder, tu me gênes. »

Et cette fois, ses sanglots éclatèrent, irrésistibles et déchirants.

Soudainement, elle essaya ses yeux et tomba de la tête aux pieds.

— Quelle heure est-il ? demanda-t-elle avec angoisse.

— Pas loin de minuit, je crois.

— Ah ! mon Dieu ! la femme va venir ! Presque immédiatement, en effet surgissant de la rue voisine une affreuse vieille aux prunelles chassieuses, aux lèvres pendantes.

— La voici, fit l'enfant, dont le tremblement redoubla.

Quant la vieille fut tout proche, elle cria brutalement :

— Qu'as-tu recueilli aujourd'hui ?

— Trois sous, dit-il, à gauche de la fillette. Vous m'avez dit de donner des dents ; au commencement j'ai claqué des dents ; les gens se sont moqués de moi, ils m'ont traité de rouleuse effrontée. Ils disaient : « Est-ce qu'on claqué des dents lorsque la soignée est si douce ?... » Alors je n'ai plus osé.

Trois sous, oh ! la vilaine gale ! hurla la vieille en montrant à la petite un soufflet qui faillit la renverser.

La marchande s'était levée d'un bond.

— Ah ! ça, grand-t-elle, voulez-vous bien laisser ce petit enfant tranquille, ou je cogne.

— De quoi vous mêlez-vous ? dit furieusement la vieille, la petite n'est pas à vous.

— Elle n'est pas à vous non plus, répliqua la matrone.

— Non, n'importe la vieille d'un ton cynique, mais je l'ai loupée à sa mère, il faut quelle me rapporte.

— Ce n'est pas une raison pour la frapper ?

— Et si elle me plaît de la frapper ?

— Ce mot avait été échangé à voix bruyante. Un sergent de ville accourut.

— Allez-vous vous taire, sacrées guerdardes, ordonna-t-il, vous, la marchande, circulez, et vous, la vieille, filez d'un autre côté.

La matrone essaya de parlementer.

— M'sieur l'agent ! M'sieur l'agent ! écoutez ! écoutez ! implora-t-elle.

Mais l'agent ne voulait rien entendre.

— Circulez, circulez.

— M'sieur l'agent !

— Fichiez-moi la paix.

Pendant ce temps, l'affreuse vieille, traînant l'enfant, avait disparu.

Paul HEGSY.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 18 janvier.

Comme hier, les trois commissaires aux délégations judiciaires n'ont pas eu à s'occuper de l'affaire Lebaudy, ils sont restés à leur cabinet.

M. Meyer, venu de très bonne heure à son cabinet, s'est livré activement à la continuation du dépouillement de la volumineuse correspondance trouvée chez M. Max Lebaudy. Ce travail ne sera guère terminé avant le milieu de la semaine prochaine, et c'est alors seulement que M. Meyer se croira autorisé à quitter son cabinet. Il ne faut pas oublier également que l'affaire Rosenthal lui donne beaucoup de soucis.

Le juge a aussi interrogé MM. Carlo des Perrières, de Civry et Georges de Labruyère, contre lesquels les preuves de culpabilité, dit-on, semblent s'accumuler, tandis qu'au contraire, il serait possible que Charissol fut l'objet d'une mise en liberté prochaine.

M. Meyer est parti déjeuner à midi et demi et était de retour à son cabinet à une heure un quart. On annonce que l'après-midi sera calme comme la matinée, il faudrait même compter sur deux jours de calme. Puis, si les bruits de coloir sont exacts, M. Meyer délivrera deux autres mandats d'arrestation.

Les journaux se prévalent bien informés disent qu'il ne faut pas se laisser prendre aux racontars d'après lesquels dans une période de recueillement, les noms prononcés sont très gros. Le juge hésite et ne tente rien avant d'avoir terminé le dépouillement des papiers accusateurs.

LES RAPATRIÉS

Port-Saïd, 18 janvier.

Le *Saghalien*, portant la malle de Madagascar, est parti ce soir pour Marseille avec 167 passagers de la marine dont 139 libéraux, 28 convalescents.

Aucun décès, aucune maladie entraînant la quarantaine.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 18 janvier.

Le navire français parti de Marseille pour la mer Rouge était chargé de 83,000 fusils Gras.

Le gouvernement italien fit prévenir le gouvernement français et celui-ci télégraphia immédiatement à son correspondant à Obok de empêcher le débarquement et de retirer les patentes au capitaine.

Rome, 18 janvier.

Le *Don Chisciotte*, commentant la dépêche annonçant la concentration des derrières, fait remarquer que le gouverneur de l'Erythrée s'est déjà préoccupé des derrières qui, au lieu de traverser Atbara, longeraient ce fleuve jusqu'au confluent, de façon à marcher sur Adoua et rejoindre les Choaans.

On annonce que les derrières, au lieu d'assiéger Cassala, vont rejoindre les Choaans vers Balessa.

Le général Baratieri aurait envoyé un détachement pour empêcher leur jonction.

La colonne Albertone a incendié plusieurs villages rebelles.

Un certain nombre d'habitants, pris les armes à la main, ont été fusillés.

PRÉTENDUE CESSIION DE ZEILA

Bruxelles, 18 janvier.

L'indépendance belge publie aujourd'hui la dépêche suivante de Londres :

« Je suis autorisé à démentir que le gouvernement anglais ait à un degré quelconque accepté ou promis la cession de Zeïla à l'Italie. Sur le maintien au statu quo et Zeïla et dans le golfe d'Aden, l'accord est parvenu entre l'Angleterre et l'Italie. »

LE CHOLERA

Liverpool, 17 janvier.

Le choléra règne au Maroc depuis Casablanca jusqu'au sud. 70 décès se sont produits à Casablanca seulement.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 18 janvier.

Un télégramme de Campos à M. Canovas dit qu'il ne pouvait pas démissionner spontanément, mais qu'il considérait le télégramme du Conseil comme un ordre. Le maréchal Campos va immédiatement rentrer en Espagne. On ignore encore qui le remplacera.

Madrid, 18 janvier.

A la suite du télégramme du maréchal Campos, le duc Tetuan ministre des affaires étrangères a démissionné ; il sera remplacé par M. Elduyen.

NAVIRE JETÉ À LA COTE

Ostende, 18 janvier.

La goélette anglaise « Sultan », bateau à deux mats, chargé de charbon, venant d'Angleterre à destination d'Ostende, s'est jeté à la côte à deux kilomètres du phare de Kooke, dans la direction de la frontière hollandaise.

Le service de sauvetage s'est immédiatement mis à l'œuvre pour essayer de renouer le navire. Mais l'opération semble impossible et le *Sultan* doit être considéré comme perdu. L'équipage, sous les ordres du capitaine John Moon, a été sauvé. Le personnel de sauvetage, sous le commandement du patron Schoolmeesters, mérite les plus grands éloges pour le dévouement dont il a fait preuve dans cette circonstance.

CHUTE DU PRINCE GAMELLE

Turin, 18 janvier.

Dans un promenade avec le duc d'Assise, le duc d'Orléans est tombé de cheval, en luttant à l'épaulé et une fracture de la cheville du pied droit. Son état est satisfaisant.

L'Arrangement Franco-Anglais

(D'un correspondant)

Paris, 18 janvier.

C'est seulement la semaine prochaine que le ministre des affaires étrangères fera distribuer aux membres du Parlement le *Livre jaune* relatif au règlement des affaires d'Indo-Chine. Ce recueil contiendra le texte des déclarations qui ont été échangées entre la France et l'Angleterre. La publication doit se faire simultanément à Londres et à Paris. Les deux puissances se sont mises d'accord pour en fixer le jour.

Dès que cette publication aura eu lieu, il est certain qu'une interpellation sera faite à la Chambre et fournira à M. Berthelot l'occasion de donner à la tribune des détails qui compléteront utilement ceux du *Livre jaune* et qui permettront de préciser la portée et les conséquences de l'arrangement franco-anglais.

Au nombre de ces conséquences figure la possibilité de régler désormais librement les limites et la zone d'influence de notre domaine indo-chinois, et notamment de rattacher à notre protectorat du Cambodge les riches provinces d'Angkor et de Battambang qui en dépendaient autrefois, et que le Siam lui avaient arrachées.

En fixant la vallée du Ménam comme zone de zone neutre entre l'Indo-Chine française et l'Inde anglaise, l'arrangement franco-anglais nous assure la liberté de nos intérêts, au mieux de nos intérêts et de nos droits, notre situation territoriale dans la partie de l'Indo-Chine située dans le rayon de notre influence.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

FAUX PRÊTRE ARRÊTÉ

La Madeleine, 18 janvier.

Depuis deux mois, un prêtre était descendu à l'Estaminet de la Gare, à La Madeleine, et ses allures louches n'avaient pas été sans intriguer quelque peu toutes les personnes qui l'entouraient.

M. Hulin, commissaire de police de La Madeleine, faisait depuis une huitaine surveiller étroitement cet individu, qui lui paraissait suspect, sur un nouveau rapport du garde champêtre de Marçay, M. Delmaire, le magistrat, voulant enfin savoir à qui il avait affaire, se présenta à l'estaminet de la Gare, accompagné de ses gardes, dans l'intention d'interroger le prétendu prêtre. Ce dernier perdit contenance, balbutia, et finit par déclarer au commissaire qu'il se nommait Léon Dubois, missionnaire, et qu'il était parti de la Société de Saint-Jovennet.

Cette œuvre consistait, selon lui, à recueillir les jeunes vagabonds, afin de leur apprendre des métiers manuels de façon à arriver à leur quinzième année, ils pussent, munis du brevet de capacité, trouver à se placer et à gagner honnêtement leur vie.

Le commissaire de police pria le prêtre de l'accompagner d'abord chez M. Dezitter, curé de la Madeleine, puis ensuite au commissariat de police, et à la suite de ces nouveaux interrogatoires, l'arrestation du missionnaire fut décidée.

Comme ce curieux personnage n'avait pu dire à quel ordre il appartenait, et qu'il avait de plus essayé d'intimider les agents, M. Hulin le fit conduire au parquet de Lille, en joignant aux pièces saisies dans la chambre, un livre d'ouvrier au nom de ce missionnaire, et le faux prêtre, prétendant un malaise, avait eu le temps de jeter dans les cabinets.

Au parquet, où il fut interrogé par M. Gachon, substitut, cet individu avoua qu'il n'était pas prêtre, et déclara cette fois se nommer Desplanque, et être domicilié à Lannoy.

UNE CHUTE MORTELLE

Meurchin, 18 janvier.

Le nommé Dernoconrout Timonté-Joseph, âgé de 17 ans, routeur, demeurant à Provin, était occupé à la fosse n° 3 des mines de Meurchin, en haut du bur il fit descendre

le dernier berline, chargée de terre ; un ouvrier se trouvait en bas, le nommé Grand Antoine. Quoique ne fut sa stupéfaction quand il vit tomber du haut du bur, soit d'une hauteur de 55 mètres, Joseph Dernoconrout. Le crâne est venu se briser contre la cage.

La mort est instantanée.

Le délégué mineur Tassin a ouvert une enquête, l'on ne peut expliquer comment cet accident s'est produit. Le but est barricaadé avec des lambeaux et la porte qui sert de barrière était fermée.

DANS LES CHARBONNAGES

Lons, 8 janvier.

L'entente si souvent annoncée entre les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais est, si nous ajoutons foi aux bruits qui circulent, à la veille de se réaliser.

Le 21 janvier les représentants des houillères de ces deux départements doivent se réunir à Paris, dit-on, pour la création d'un comptoir de vente en vue de relever les cours des charbons.

On assure que une réunion préparatoire a été tenue et que M. Renard, président des mines de Nœux a été désigné comme président du comité chargé d'étudier les diverses combinaisons proposées, ayant comme secrétaires MM. Bollaers Félix, de Lens et Lavours d'Anzin.

Certains agents commerciaux se hâtent d'annoncer la création de ce comptoir et de faire prévoir l'augmentation prochaine des charbons pour conclure de nombreux et importants marchés à longs termes.

LES EXPLOITS D'UN FOSSEYEUR

Béthune, 18 janvier.

Un de nos confrères nous rapporte le fait suivant, que nous reproduisons sous réserve.

« On nous raconte un fait d'une exceptionnelle gravité qui se serait passé, il y a quelques mois, dans une petite commune de l'arrondissement de Béthune, que nous désignons par la lettre X. »

Dans le cimetière de X... se trouve la tombe de la famille Y... Cette famille est partie, après de mauvaises affaires, mais un fils est entré à X... On dit que le prix de la concession n'a pas été payé. Il y a quelque temps, le fosseyeur ne trouvant rien de mieux que de déterrer le cercueil. Il en retira le cadavre, brâla les planches, puis mit la tête du malheureux jeune homme au bout d'un biton et la promena dans le pays.

Cette odieuse profanation eut plusieurs témoins, entr'autres un ami de Y... Le maire du pays, averti de ce scandale, essaya d'étouffer l'affaire et révoqua le fosseyeur.

Le parquet de Béthune n'a pas eu connaissance de ces faits, sur lesquels nous attirons son attention.

ACCIDENT MORTEL

Béthune, 18 janvier.

Vendredi soir vers 6 h. 1/2, dans la gare de Béthune, un sous-chef de manœuvres, Louis Gallet, âgé de 36 ans, voulut traverser une voie sur laquelle stationnait une rame de 17 wagons de marchandises divisée en trois tronçons. Il ne s'aperçut pas qu'une locomotive allait refouler les wagons afin de les accrocher.

Il fut atteint à la tête par la poignée d'un frein et projeté sous les roues du wagon. Quand on le releva, il avait la jambe et le bras gauche mutilés, la jambe et le bras fracturés.

Transporté à l'hôpital, le malheureux a expiré vers 11 heures du soir. Il était originaire de Choques ou d'Habitat. Il laisse une veuve et trois petits enfants.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Halluin, 18 janvier.

Les bobineuses de la maison Fauchille qui se sont mises en grève vendredi ont eu une entrevue avec leur patron dans l'après-midi d'hier.

M. Fauchille ne veut accorder aucune augmentation et trouve suffisant le salaire de ses ouvrières qui gagnent 75 centimes par jour. Une douzaine d'épaveuses et plusieurs tisserandes ont du cesser le travail faute de bobines.

Les ouvriers font remarquer que M. Fauchille qui a opéré une diminution de 35 centimes au kilogramme pour les fils de soie pourrait très bien accorder ce qu'elles demandent.

En effet, les exigences des bobineuses nous semblent bien modérées ; elles réclament une augmentation de 24 centimes, ce qui leur permettrait de gagner un franc par jour pour 12 heures de travail.

On se rappelle qu'à l'établissement Fauchille 3 tisserandes s'étaient mises en grève le 17 janvier. Ces ouvrières qui fabriquaient un travail spécial réclamaient une augmentation de salaire.

Un des métiers ayant été occupé par un contremaître, tous les ouvriers de la fabrique avaient protesté et le patron craignant une grève avait accordé satisfaction.

Hier, un ouvrier avait été embauché

pour faire le travail en question ; lorsque les tisserandes apprirent que cet homme allait travailler à des conditions moins favorables réclamées par leurs camarades, elles firent savoir au patron qu'elles étaient toutes prêtes à quitter la fabrique si pareil fait se produisait ; encore une fois satisfaction fut accordée et les ouvrières repriront le travail.

Chez Gralry rien n'est changé.

Le Courtraisien n'a pas donné de ses nouvelles et les grévistes ne s'en sont pas autrement inquiétés.

Le Réséquier d'Halluin doit être fier de pouvoir résister aussi longtemps, il pourra se vanter, le triste personnage, d'avoir causé la misère de tant de malheureux qui ne demandent qu'à vivre en travaillant.

Chez Defretin rien n'est changé. M. Roose le vicaire de Monin qui avait promis aux ouvriers d'intéresser pour eux n'a plus donné de ses nouvelles.

Si ce prêtre a fait une démarche auprès de M. Defretin, il doit maintenant avoir la conviction que cesriches industriels d'Halluin, catholiques ou autres, se valent et n'ont en vue que l'exploitation honteuse, dont souffrent leurs victimes.

Si les pouvoirs publics sont impuissants à porter remède aux injustices dont se meurt l'état social actuel, la religion, toute faite d'hypocrisie chez certains gens, n'est pas à même d'inspirer des sentiments généreux à ces patrons millionnaires qui comme le Defretin d'Halluin font montre d'un catholicisme à outrance et veulent imposer à leurs esclaves l'observation des lois de l'église.

Nous apprenons que M. Roose, rétractant ses paroles d'avant-hier, cherche à démentir les paroles que les ouvriers présents à l'entrevue d'hier lui ont attribuées.

Les déléguations de M. Roose serviront une fois de plus à démentir la turpitude de ceux qui représentent le cléricisme comme une panacée industrielle.

G. DESCHERDER.

CHRONIQUE OUVRIÈRE

La situation financière de l'Union de la Métallurgie

Notre ami Octave Poulet, secrétaire de la chambre syndicale l'Union de la Métallurgie de Lille, nous communique la situation financière de cette association ouvrière et en fait l'insertion dans la presse.

Comme évidemment nous sommes l'organe du prolétariat et que nous nous sommes donné la mission de défendre de concert avec les travailleurs les revendications ouvrières, nous nous empressons de publier cet état financier du syndicat métallurgiste.

Les recettes générales s'élevaient, le 31 décembre 1895, à 2,928 fr. 40.

Il y avait en caisse au 31 décembre 1894, la somme de 5,790 fr. 45.

Pendant 1895, il a été fait comme recettes 4,207 fr. 65.

Sur ces 9,928 fr. 10, il a dépensé 213 fr. 50 comme frais de secrétariat, de justice, de délégations et conférences, 314 fr. 25 comme frais de perception des cotisations, 113 fr. 25 pour bibliothèque, et divers, 288 fr. 30 pour les commissions de contrôle, d'administration, des fêtes et main d'œuvre, 324 fr. 20 pour frais de convocations, affiches, timbres, imprimés, divers, et 1,56 fr. 85 pour frais d'élections à la prud'homme.

Ces dépenses des plus nécessaires ne sont pas les seules mais celles que nous publions ci-après et qui élèvent le total des dépenses au chiffre de 3,167 fr. 10 prouvant simplement que le syndicat a fait acte de solidarité et d'humanité.

Déjà le syndicat a dépensé, comme nous l'indiquons plus haut, la somme de 213 fr. 50 surtout pour défendre certains de ses membres devant les tribunaux pour affaires d'accident de travail ; en outre, voulant assurer aux justiciables du Conseil des prud'hommes de bons juges ouvriers, il a fait les frais d'élections nécessaires — ce qui a valu le succès de nos amis Lecocq et Poulet dont on connaît l'énergie devant le tribunal des corporations.

Le syndicat a pensé aussi, comme toujours depuis qu'il est fondé, aux ouvriers en lutte contre les iniquités patronales, il a donc versé 847 francs de subside pour les grèves.

Mais comme ce syndicat n'a pas oublié non plus ses nécessiteux, il a donné 908,95 de secours.

Le syndicat est, avec cela, capitaliste et il ne craint pas de le faire savoir : il a 2 titres de Crédit foncier communal 1890, 429 fr. 50 soit 945 fr. 8 titres du Crédit foncier communal 1891 à 389 fr. soit 3112 fr. 6 titres de la ville d'Anvers à 105 fr. 75 soit 634 fr. 50 ; 1 titre de la ville de Paris, (3e quart) soit 106 fr. 8 titres provisoires de la ville de Paris 1892 (entier) à 173 fr. 70 soit 1380 fr. 60 et enfin 2 titres du Crédit foncier 1885 (5e coupure) à 102 fr. soit 204 fr.

Comme il reste 439 fr. 30 en espèces, le total des fonds du syndicat, il y a 6,391 fr. 10 transformés en titres.

Cet argent placé à rapport, en intérêts, 107 fr. 35 de bénéfices au syndicat.

Les listes de souscription ont rapporté 57 fr. 20 ; les brochures sur l'histoire du syndicat, 52 fr. ; les fêtes (St-Eloi) 1894-1895, ont rapporté ensemble 813 fr. 50. Comme matériel, le syndicat possède : un

coffre-fort, une bibliothèque, un bureau, une presse à copier, 22 drapeaux, des objets divers dont la valeur totale s'élève à 630 fr. en chiffres ronds.

Il faut remarquer que cette situation financière très prospère et qui met le syndicat à la tête d'un capital de 6,831 fr. malgré les fortes dépenses en œuvres de solidarité et d'humanité, augmente chaque année la force de cette association ouvrière qui mérite d'autant mieux cette prospérité qu'elle est toujours une des premières à se mettre à la défense du prolétariat des usines métallurgiques.

L'innovation qu'elle vient de prendre en publiant ses comptes au grand jour, faisant ainsi l'opinion publique juge de ses intérêts et de son action démontre jusqu'à quel point elle possède le scrupule de l'honnêteté.

C'est qu'elle a compris que c'était le seul moyen de couper court à cette calomnie qui court les rues et qui porte préjudice au mouvement syndical, qu'on ne sait jamais où l'argent passe et qu'il y a des voleurs à la tête des syndicats.

Nous félicitons pour notre part les vaillants administrateurs de ce syndicat ouvrier de leur admirable décision.

H. G.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les Hospices de Roubaix

Les adversaires du Parti ouvrier ont, pendant plus de deux ans, dit et écrit que le Conseil municipal socialiste avait diminué la subvention accordée au Bureau de Bienfaisance de 100,000 francs par an.

C'était un odieux mensonge que le *Croix*, le *Journal de Roubaix* et l'*Avenir* avaient propagé le plus qu'ils pouvaient, afin de rompre le public et les électeurs. Nous avons, il y a huit jours, fait connaître que les chiffres étaient les suivants : pendant la dernière période municipale de M. Julien Lagache, c'est-à-dire de 1888 à 1893 et, nous avons mis en regard les sommes votées, également pour le bureau de bienfaisance, de 1892 à 1896 par la municipalité socialiste.

Le total de ces sommes était :

Pour la période de 1888 à 1893, 857,000 francs.

Pour la période de 1892 à 1896, 1,075,000 francs.

Soit une différence de 208,000 francs. C'est à dire que sur quatre années le Conseil socialiste avait voté 208,000 francs de plus pour le bureau de bienfaisance que le Conseil réactionnaire qui l'avait précédé à l'Hôtel de ville.

Ces chiffres étaient la meilleure des réponses qu'on pouvait faire aux journaux réactionnaires et opportunistes qui accusaient la municipalité ouvrière d'avoir rogné chaque année, une somme de 100,000 francs sur le pain des malheureux indigents.

Voilà huit jours que l'*Égalité* publie, chaque matin, en tête de sa chronique locale de Roubaix les chiffres que nous avons avancés. Ni le *Journal de Roubaix*, ni la *Croix*, ni l'*Avenir* ne les démentent. Le silence de ces journaux est leur condamnation et ce même temps l'aveu que la municipalité socialiste a fait plus pour les pauvres que toutes les municipalités qui l'avaient précédée.

Nous avons dit ce que nos amis ont fait pour les pauvres du Bureau de bienfaisance ; nous allons maintenant mettre en regard, les sommes qu'ils ont votées pour les Hospices de Roubaix et celles qui ont été votées pour le même objet par le Conseil de M. Julien Lagache pendant les quatre dernières années de la gestion réactionnaire.

Voici les chiffres officiels :

Pour 1890. Crédit voté 235,000
Crédit annulé 25,000
c... 200,000,00

Pour 1891. Crédit voté 230,000
Crédit annulé 25,000
c... 205,000,00

Pour 1892. Crédit voté 320,000
Crédit annulé 3,000
c... 317,000,00

Pour 1893. — Crédit voté 380,000 fr.
Crédit annulé 430,000 fr.
c... 450,000,00

Pour 1895. — Crédit voté 481,000 fr.
Crédit annulé 482,000 fr.
c... 499,000,00

Total 1,814,000 fr.

Sur quatre ans la municipalité socialiste a voté pour les Hospices de Roubaix, c'est-à-dire 208,075 francs 50 de plus que la précédente municipalité ou, par an, près de deux cent mille francs.

Voilà encore des chiffres qu'on ne contestera pas qui prouvent éloquentement que toutes les accusations lancées contre le Conseil municipal ouvrier étaient aussi fausses qu'odieuses.

Probablement que les journaux adver-

pour en finir honorablement avec cette affaire.

Le grand mot était lancé : Florentin fut obligé de rappeler au maintien de l'ordre — toujours à l'aide du pied sous la table — Moriceaux qui a fait répondre par des négatives exaspérées.

— Mais si M. Larcher n'acceptait pas, objecta Florentin ?

— N'êtes-vous pas ses mandataires ? Vous gardez en dépôt chez vous ces vingt mille francs ; cela fait un dépôt de dix mille francs pour chacun de vous. Un jour ou l'autre, vous vous arrangez bien avec M. Larcher.